

<https://ricochets.cc/France-Travail-un-renforcement-de-la-coercition-du-contrôle-et-de-la-precarite-7330.html>



# France Travail, un renforcement de la coercition, du contrôle et de la précarité

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 18 février 2024

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

**France Travail (sic), c'est une nouvelle extension des ravages de l'emploi et du capitalisme. Avec de nouvelles destructions de la protection sociale, pour satisfaire le capitalisme et les possédants.**

Rien que le nom, « France Travail », fait frémir. Et quand on voit le contenu ça se confirme.

Et le 1er ministre parvenu de la tyrannie macroniste qui communique sur « le travail est un devoir » ! Au totalitarisme économique déjà surpuissant, l'Etat macroniste ajoute de nouvelles injonctions à courber l'échine. La soif de domination de ces sociopathes dangereux n'est jamais assouvie.

Et si les gueux osent encore se révolter, [de nouvelles grenades, brésiliennes, sont là pour leur exploser la gueule et leur crever les yeux](#). Des armes de guerre que la flicaille extrême-droitisée se fera une joie de lancer abondamment sur les rebelles même si le pouvoir ne lui en donne pas l'ordre explicite, avec les applaudissements et les encouragements des médias dominants qui ont choisi de promouvoir la fascisation.

France Travail traduit bien cette volonté violente des puissants et capitalistes d'imposer par la force une forme de néo-fascisme

**France Travail traduit bien cette volonté violente des puissants et capitalistes d'imposer par la force et la terre brûlée une forme de néo-fascisme. Tout faire pour maintenir les taux de profits. Quand l'autoritarisme "ordinaire" ne suffit plus, alors ils optent sans scrupule pour bien pire encore**

Notre "devoir", c'est plutôt de destituer le régime, de renverser le monde capitaliste et ce qui va avec, et vite.

## La CGT dévoile un document ultra détaillé sur la loi « Plein emploi », France Travail et le réseau pour l'emploi

### ► [La CGT dévoile un document ultra détaillé sur la loi « Plein emploi », France Travail et le réseau pour l'emploi](#)

France Travail, on le sait, c'est le nouvel outil de contrôle et de coercition du gouvernement pour l'ensemble des « privés d'emploi ». L'attaque est brutale et tous azimuts. Ce document en donne les détails précis, et nous donne des raisons d'y faire face au plus vite.

Loi plein emploi - France Travail et le Réseau pour l'Emploi : une attaque généralisée contre la protection sociale.

Officiellement pour pallier, entre autres, les difficultés de recrutement des entreprises, à moindre coût, l'Assemblée nationale a adopté le 18 décembre 2023 la loi dite « plein emploi » mettant en oeuvre France Travail et le Réseau pour l'Emploi. Depuis le 1er janvier, Pôle Emploi est désormais renommé France Travail et à ce titre s'affiche comme l'opérateur du Réseau pour l'Emploi.

Au-delà d'un changement de nom -déjà discutable- de l'opérateur, la loi « plein emploi » vient modifier non seulement l'organisation du service public de l'emploi mais également les droits des privéEs d'emploi : allocataires du RSA et leur conjoint, l'allocation adulte handicapé, anciens bénéficiaires d'un projet personnalisé de scolarisation de la MDPH, allocataires de l'assurance chômage, etc. Les travailleurEs privéEs d'emploi pourraient être contraintEs d'accepter à peu près n'importe quels ateliers d'aide à la recherche d'emploi, prestations externes d'accompagnement voire, et ce jusqu'à un emploi qui leur serait proposé, une rémunération faible (voire inexistante dans le cadre du RSA) et des conditions de travail dégradées, sous peine de sanction.

Les salarié-es en activité pourraient voir arriver de nouveaux collègues, peut-être aux mêmes postes mais moins bien rémunérés et moins protégés. Rapidement, ils n'auront plus de marge de manoeuvre pour des négociations salariales puisque l'employeur aura la possibilité de "piocher de la main d'oeuvre à faible coût" dans le « Réseau pour l'Emploi » sans n'avoir aucune responsabilité envers ces « autres » travailleurs et travailleuses puisque non salariéEs.

(...)

### **Une attaque généralisée contre les travailleur-seuses, privé·es d'emploi et la protection sociale**

Toutes ces mesures confirment la défiance du gouvernement et de la majorité à l'encontre des plus précaires. Cette loi remet en question notre système de protection sociale. Qu'il s'agisse de système de solidarité ou d'assurance, la loi « plein emploi » vient bafouer les principes même de ces dispositifs d'assistance pour l'un et d'assurance pour l'autre.

Concernant le conditionnement d'allocations de solidarité, le préambule de la Constitution place symboliquement comme droit fondamental premier le principe de sauvegarde de la dignité humaine qui implique de garantir à chacun·e le droit de vivre dignement, ce qui suppose de percevoir de la part de la puissance publique les ressources minimales en cas d'impossibilité ou d'incapacité de les obtenir par le travail. Le principe de fraternité prend, par ailleurs, la forme d'une obligation de solidarité à l'égard des personnes qui se trouvent privées des moyens de subsistance. Or rappelons que le niveau du RSA est proche aujourd'hui de la moitié du seuil de pauvreté. Il est d'une nécessité de subsistance minimale et son conditionnement impliquera une augmentation de la pauvreté notamment pour les personnes en incapacité de travailler (garde d'enfant, proche aidant, difficultés personnelles...).

En ce qui concerne le conditionnement du droit à l'allocation chômage (qui ne couvre qu'un inscrit sur trois), le mécanisme est tout aussi aberrant. Même pour disposer de droits pour lesquels les travailleurs-euses ont cotisé, ils devront réaliser un minimum de 15h d'activité obligatoires par semaine.

In fine cette loi est une attaque contre le système de protection sociale. Elle permet au gouvernement de fournir directement au patronat de la main d'oeuvre à moindre coût mais également d'instaurer un flou entre les différents mécanismes de protection sociale les rendant encore moins lisibles et accessibles.

Le recours accru à des opérateurs privés est une attaque contre le caractère public du service d'aide et d'accompagnement à l'emploi.

### **Mais la loi « plein emploi », constitue une attaque beaucoup plus large notamment pour toutes et tous les salarié·es ;**

D'abord, les salarié·es de tous les opérateurs du « Réseau pour l'Emploi » pour qui cette loi dévoie le sens même du service public de l'emploi et de l'accompagnement. Ce vaste système déshumanise les privé·es d'emploi mais également les agents de l'autre côté du guichet. Ces personnels qui ont à coeur, l'accompagnement, l'accès aux droits, la protection sociale dans son ensemble sont transformés en gendarmes chargés de contrôler les inscrits et allocataires. Les agents de France Travail, salarié·es des missions locales, prestataires privés, ont tous pour mission de contrôler le respect des 15h minimum d'activité obligatoires.

Plus globalement tous·tes les salarié·es des entreprises et secteurs qui auront recours à l'emploi d'inscrit·es à France Travail se retrouveront lésé·es. La pression mise par ce système pousse les travailleur·es privé·es d'emploi à accepter des emplois dégradés en termes de salaires, de temps de travail, de conditions d'emploi. Les activités (hebdomadaires) obligatoires pourraient être en concurrence avec des emplois rémunérés.

Depuis, Gabriel Attal dans son discours de politique générale du 30 janvier a annoncé de nouvelles attaques : suppression de l'ASS (allocation spécifique de solidarité) et nouvelle réforme de l'assurance chômage. Le même jour, Mediapart a révélé les études secrètes demandées à la DARES par le gouvernement pour évaluer ces nouvelles réformes à la baisse : elles sont désastreuses.

Sur tous les lieux de travail, publics et privés, la CGT appelle toutes ses organisations, et plus généralement les salarié·es et agent·es public·es, à la vigilance pour défendre les travailleur·es privé·es d'emploi, contraints aux 15 heures d'activité, pour défendre leurs droits, et empêcher le dumping social, par exemple en faisant requalifier les activités en contrat de travail.

► Source : <https://rebellyon.info/La-CGT-devoile-un-document-ultra-detaille-25666>